

Elbeuf

La piscine de la Cerisaie rouvrira ses portes au public le 29 juin 2020



Fermée depuis la mi-mars en raison de l'épidémie de Covid-19, la piscine de la Cerisaie prépare sa réouverture, prévue le 29 juin prochain. Redémarrer un tel équipement dans ces conditions a été un défi complexe pour son gestionnaire, la société Vert Marine, et la Métropole Rouen Normandie qui en est propriétaire. Les équipes ont œuvré sans relâche pour organiser un accueil sécurisé pour les usagers et se réjouissent à présent de pouvoir ouvrir les bassins pour tous les amateurs de baignade à l'approche de l'été.

Dès l'annonce des différentes étapes du déconfinement, les équipes de Vert Marine ont repris le travail pour procéder au redémarrage des installations. Vidange des bassins de grande profondeur, restés en eau pendant le confinement pour préserver les structures, nettoyage et désinfection de l'ensemble des bassins et des locaux, c'est l'équivalent d'un véritable arrêt

Communiqué
22 juin 2020

technique annuel qui a ainsi été réalisé, complété par une vidange et une désinfection des circuits d'eau chaude sanitaire.

En parallèle, l'équipe d'exploitation a travaillé à l'adaptation du protocole sanitaire, en cohérence avec le guide des recommandations des équipements sportifs édicté par le Ministère des sports. Ce protocole définit l'ensemble des mesures prises dans le cadre du dispositif de réouverture. Information et affichage pour le public, respect des gestes barrière et des règles de distanciation, modifications des conditions d'accueil, fermeture de certaines installations, procédures spécifiques de désinfection, formation du personnel, tout a été mis en œuvre pour garantir la sécurité des usagers.

Les procédures de nettoyage et d'entretien, en particulier, ont été spécialement renforcées, avec notamment une augmentation de la fréquence de nettoyage et de désinfection sur les zones de contact, sanitaires, douches, cloisons des cabines, etc.

S'associant avec Métropole Rouen Normandie la direction de Vert Marine et l'équipe en charge du site ont travaillé pour la remise en service du centre aquatique dans les meilleurs délais, dans le respect des directives sanitaires gouvernementales et les meilleures conditions de sécurité pour les usagers. Elles tiennent aussi à rassurer les usagers en rappelant que les piscines sont considérées comme des espaces sécurisés, les protocoles d'entretien et d'hygiène, l'eau chlorée des bassins, désinfectée et désinfectante, permettent de limiter les risques au maximum. Nous sommes heureux de pouvoir remettre en service cet équipement sportif très attendu à l'approche de l'été, et offrir ainsi pour le plus large public des activités sportives et de loisirs précieuses dans le contexte actuel.

Les nouvelles règles mises en place dans le centre aquatique

ACCES A L'ETABLISSEMENT

L'accès à l'établissement est interdit aux personnes présentant des signes respiratoires du COVID 19 (notamment toux, essoufflement, difficultés respiratoires) ou digestifs (diarrhée).

Pour la sécurité sanitaire des usagers et notamment le point clé du respect de la distanciation sociale de 1 mètre, la FMI (fréquentation maximale instantanée) de l'établissement en période de pandémie COVID 19 sera abaissée.

En application des principes d'organisation générale de l'accueil du public la FMC19 (fréquentation maximale COVID 19) retenue sera de 250 personnes.

Cette restriction de FMI pourra être adaptée en fonction des évolutions réglementaires.

Les entrées doivent être réservées pour les activités suivantes : Aquagym ; Aqua bike.
La réservation doit se faire par internet.

Le port du masque est obligatoire, pour les usagers de 11 ans et plus, en dehors des douches et des espaces de baignade.

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture de l'établissement sont modifiés du fait du contexte sanitaire.

Ils pourront être modifiés à tout moment.

Accueil public piscine de la Cerisaie à Elbeuf :

Lundi, mercredi, vendredi de 12h00 à 14h00 et de 15h00 à 19h00

Mardi, jeudi de 12h00 à 14h00 et de 15h00 à 20h00

Samedi de 09h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00

Dimanche et férié de 09h00 à 13h00

Evacuation des bassins 15minutes avant la fermeture.

Voir planning et horaires d'accès, des activités Aquagym, Aquabike.

L'établissement pourra être fermé du fait de prévisions météorologiques exceptionnelles

ESPACES FERMES

Les espaces suivants seront fermés au public :

- Solarium et plages extérieures.
- Les vestiaires collectifs.

REGLES COMMUNES A PLUSIEURS ESPACES

- Les regroupements simultanés de plus de 10 personnes dans l'établissement sont proscrits.
- Les assises, les douches, les casiers condamnés pour le respect de la distanciation sociale ne peuvent pas être utilisés.
- Il est interdit de jeter son masque, ses gants ou ses mouchoirs usagés en dehors des poubelles prévues à cet effet.
- Le port de gants est interdit.
- Du gel hydroalcoolique est mis à disposition des usagers à l'entrée de l'établissement.
- Un sens de circulation est mis en place et devra être impérativement respecté par les usagers.

REGLES SPECIFIQUES A DES ESPACES

HALL D'ACCUEIL

- L'utilisateur qui pénètre dans l'établissement doit se laver les mains.
- Une seule personne est autorisée à se trouver devant la caisse.
- Le marquage au sol à 1 mètre des caisses doit être respecté.
- Le paiement sans contact est à privilégier.

SANITAIRES, ESPACE BEAUTE

- Le lavage des mains est obligatoire avant et après utilisation des sanitaires.
- Les sèche-mains automatiques sont condamnés et ne peuvent pas être utilisés par les usagers. Il en est de même pour les sèche-cheveux automatiques.

BASSINS

- Dans les bassins, la distanciation sociale d'1 mètre doit être respectée.
- En activité (natation, aquagym, aquacycling), une distanciation sociale de 2 mètres doit être respectée dans les bassins.
- Les bonnets de bain et les lunettes de protection, l'apport de matériel extérieur (brassards, palmes, planches) est autorisé.

RAPPEL

Les gestes barrières doivent être respectés en tout lieu à savoir :

- **Se laver très régulièrement les mains ;**
- **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;**
- **Utiliser un mouchoir à usage unique ;**
- **Saluer sans serrer la main, éviter les embrassades ;**

En cas de non-respect des règles édictées au sein de ce document, les dispositions du règlement intérieur relatives aux sanctions seront appliquées.